



OISEAUX DE PLAINES EN PAYS DE LA LOIRE

Bilan des actions menées en 2025



Agir pour
la biodiversité



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ESPACE NATUREL
DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

OISEAUX DE PLAINE EN PAYS DE LA LOIRE

Bilan des actions menées en 2025

mars 2026 - v1

Action financée par Zevent, la Fondation Crédit Agricole Pays de France, la DREAL des Pays de la Loire et le Conseil départemental de Maine-et-Loire



Rédaction : Benoit Marchadour (Coordination régionale LPO Pays de la Loire)

Collaboration : François-Marie Bouton (LPO Sarthe), Axelle Denis (LPO Anjou), Thomas Girard (Mayenne Nature Environnement), Frédéric Laigneau (LPO Loire-Atlantique), Adrien Martineau (LPO Vendée) et Damien Rochier (LPO Anjou).

Photo de couverture : Œdicnème criard (© Sylvie Harel-Vaslin)

Citation recommandée : Marchadour B., Bouton F.-M., Denis A., Girard T., Laigneau F., Martineau A. & Rochier D., 2026. *Oiseaux de plaine en Pays de la Loire. Bilan des actions menées en 2025*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, 31 p.



Ligue pour la protection des oiseaux
Coordination régionale des Pays de la Loire

35 rue de la Barre – 49000 ANGERS
<https://paysdelaloire.lpo.fr/>



SOMMAIRE

Remerciements.....	3
Introduction.....	4
1. Zones d'études.....	5
2. Protocoles et méthodes.....	8
2.1. Suivi des populations.....	8
2.2. Bagueage et balise GPS.....	9
2.3. Protection des nids.....	10
3. Résultats.....	12
3.1. Suivis des populations et protection des nids.....	12
3.1.1. OEdicnème criard.....	12
3.1.2. Busards.....	14
3.2. Bagueage et suivis GPS.....	15
4. Sensibilisation des agriculteurs et du grand public.....	19
4.1. Outils à destination des exploitants agricoles.....	19
4.2. Actions pédagogiques.....	20
Bibliographie.....	22
Annexes.....	23

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : zones d'étude du programme avifaune de plaine en Pays de la Loire.....	5
Figure 2 : zones d'étude suivies par la LPO 44 en Loire-Atlantique.....	6
Figure 3 : zones d'étude suivies par la LPO 49 en Maine-et-Loire.....	6
Figure 4 : zones d'étude suivies par la LPO 72 en Sarthe.....	7
Figure 5 : zone d'étude suivies par MNE en Mayenne.....	7
Figure 6 : zones d'étude suivies par la LPO 85 en Vendée.....	8
Figure 7 : Schéma du filet tombant.....	9
Figure 8 : pose de la balise GPS.....	10
Figure 9 : balisage utilisé pour la protection des nids d'Œdicnème criard (© LPO Anjou).....	11
Figure 10 : Dispositifs de protection : carré grillagé (g. et centre), cage traîneau (dr.) ; (© LPO Anjou).....	11
Figure 11 : balisage de nids et détournement lors de travaux agricoles en Loire-Atlantique (© LPO 44).....	13
Figure 12 : Bagueage d'Œdicnèmes criards en Loire-Atlantique (© LPO Loire-Atlantique).....	16
Figure 13 : Migration des deux oiseaux balisés en 2024-2025.....	17
Figure 14 : Site d'hivernage de Totoro en 2025.....	17
Figure 15 : Site d'hivernage de Pompoko en 2025.....	18
Figure 16 : plaquette générale sur l'avifaune de plaine, déclinée dans tous les départements.....	19
Figure 17 : plaquette dédiée à l'Œdicnème criard, déclinée dans tous les départements.....	19
Figure 18 : lettre d'informations annuelle transmise aux exploitants agricoles en Maine-et-Loire.....	20
Figure 19 : publication sur les réseaux sociaux en Loire-Atlantique.....	20
Figure 20 : Animations scolaires réalisées en 2025.....	21
Figure 21 : observations d'Œdicnème criard dans les zones d'étude de Loire-Atlantique en 2025.....	24
Figure 22 : observations d'Œdicnème criard dans les zones d'étude de Maine-et-Loire en 2025.....	25
Figure 23 : observations d'Œdicnème criard dans la zone d'étude de Mayenne en 2025.....	26
Figure 24 : observations d'Œdicnème criard dans les zones d'étude de la Sarthe en 2025.....	27
Figure 25 : observations d'Œdicnème criard dans la zone d'étude de la Vendée en 2025.....	28

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : estimation du nombre de couples d'Œdicnème criard nicheurs dans chaque zone d'étude.....	12
Tableau 2 : nombre d'individus observés et de couples estimés pour chaque mois de suivi dans les différentes zones d'étude du programme en 2025.....	12
Tableau 3 : nombre de nids d'Œdicnème criard trouvés et protégés par département ainsi qu'estimation du succès reproducteur (* observé ou supposé).....	14
Tableau 4 : résultats des opérations de capture d'Œdicnème criard.....	16

Remerciements

La mise en œuvre de ce programme d'actions implique de nombreuses personnes. Bien évidemment, les salariés sont très investis et jouent un rôle majeur pour mener et coordonner les actions de suivis et de protection avec parfois l'aide de stagiaires ou de volontaires en service civique. L'implication de bénévoles, dont certains sont présents presque quotidiennement sur le terrain, est déterminante pour la sauvegarde de l'avifaune de plaine.

Nous remercions toutes ces personnes impliquées :

En Loire-Atlantique : Frédéric Laigneau (salarié), Lilou Huguet (stagiaire) les bénévoles : Groupe Goulaine Nature et du pays d'Ancenis, Patrick Berthelot, Alexandra Hulnault, Frédéric Gautier, Daniel Lamy

En Maine-et-Loire : Axelle Denis (salariée), Damien Rochier (salarié), Thierry Printemps (bénévole), Alexis Genuy (salarié), Lisa Jamet (salariée) et Enzo Serra (service civique).

En Sarthe : François-Marie Bouton (salarié) et les bénévoles : Dominique Lacampagne, Renan Lebohec, Bruno Duchenne, Clémence Roger, Clément Le Roy (stagiaire), Christelle Léveillé, Philippe Bloche, Pascal Beucher, Bernard Legland, Léo Gachet, Marie Renaudier, Aude Letourneau, Manon Delbecq (service civique), Margaux Rogazy (service civique), Thibault Duval et Jean-Luc Bichon.

En Mayenne : Thomas Girard (salarié), Simon Doisneau (stagiaire) et les bénévoles : Franck Chrétien, Franck Guérin, Noémie Coquereau, Yoan Barré, Jérôme Boulay, Antoine Lefloch, Lionel Manceau, Robin et Julien Souriou, Pascal Brestaux, Guy Thébault.

En Vendée : Adrien Martineau (salarié), Clément Castel (service civique) et les bénévoles : Geoff et Hilary Welch, Emyr Davies, Dominique Monaury, Julia Razziolini, Emy Rousseau et Philippe Briffaud.

Nous remercions chaleureusement Steve Augiron qui coordonne le PNO et nous accompagne dans la mise en œuvre de ce programme.

Enfin, ce programme existe grâce aux différents financeurs qui le soutiennent : ZEVENT, DREAL Pays de la Loire, Fondation Crédit Agricole et Conseil départemental de Maine-et-Loire. Merci pour votre soutien.

Introduction

Les plaines agricoles des Pays de la Loire hébergent des espèces d'oiseaux emblématiques qui se sont spécialisées sur les différents habitats présents dans ces territoires, dont certains sont classés en ZPS compte-tenu des enjeux présents. Ainsi, depuis plusieurs années, diverses actions de préservation (MAE, suivis, protection) sont menées en faveur de l'Outarde canepetière et, plus à la marge, des Busards (principalement le Busard cendré mais également le Busard Saint-Martin et encore plus rarement le Busard des roseaux). Les Busards et tout particulièrement le Busard cendré sont très présents dans ces plaines agricoles, qui concentrent l'essentiel des effectifs reproducteurs ligériens (Guégnard, 2014). Actuellement, la majeure partie des suivis et de la protection mis en œuvre est le fait d'un réseau d'une poignée de bénévoles, particulièrement investis, mais qui s'essouffent fortement par endroit. En dehors de ces territoires, les actions visant la préservation des oiseaux de plaine sont rares et ponctuelles.

L'Œdicnème criard (*Burhinus oedicanus*), quant à lui, ne bénéficie d'aucun suivi en période de reproduction ni de mesures de préservation, alors qu'il s'agit d'une espèce à forte valeur patrimoniale, emblématique des paysages agricoles français. Seuls les rassemblements en période postnuptiale ont été suivis ces dernières années. Par ailleurs, de récentes études montrent un déclin conséquent des effectifs à l'échelle locale et suggèrent que les paramètres démographiques et reproducteurs de l'espèce sont fortement impactés par les modifications du système agricole (Gaget *et al.*, 2019). Malgré la grande responsabilité de la France vis à vis de l'espèce (21 % de la population européenne), le caractère alarmant de ces résultats et leur cohérence face au déclin des oiseaux des milieux agricoles, les paramètres démographiques de l'Œdicnème criard restent largement inconnus sur le territoire, un frein majeur pour sa conservation. Ainsi, un programme national a été rédigé par plusieurs structures et chercheurs afin d'engager des actions de connaissance et de préservation à l'échelle nationale : suivi standardisé, mesures de protection des nichées, mesure des paramètres démographiques, de pression de perturbation, d'intensification agricole, etc. (Augiron *et al.*, 2024). Même si le statut de conservation de l'Œdicnème criard n'avait pas été jugé menacé dans la liste rouge des Pays de la Loire, il est important de noter que la région héberge vraisemblablement une importante part de la population nationale, estimée à 15 % (Maillard, 2014).

Ce pourquoi, dès 2023, dans le cadre de ce programme sur l'avifaune de plaine en Pays de la Loire, il nous ait paru important d'avoir plus de temps dans les associations locales afin de pérenniser, voire de renforcer les actions menées. Par conséquent, les associations locales LPO et MNE mettent en œuvre différentes actions de suivis et de protection en faveur de ces espèces, et tout particulièrement de l'Œdicnème criard, au sein de différentes zones d'études.



1. Zones d'études

Dans chaque département, dès 2023, les associations locales LPO et MNE ont défini des zones d'études à partir de zonages existants et de territoires favorables aux espèces visées par ce programme (Figure 1). Ces territoires ont été ajustés au cours de l'année 2024 et sont restés identiques en 2025.

Au total, 18 zones d'étude ont été identifiées pour une surface globale de 9 862 ha :

- 2 zones d'étude en Loire-Atlantique : Pays de Goulaine (370 ha) et Pays d'Ancenis (748 ha) ; Figure 2 ;
- 8 zones d'étude en Maine-et-Loire : les Douces (898 ha), les Verchers (955 ha), Antoigné (399 ha) et 5 secteurs correspondant à la ZPS Champagne de Méron (1 734 ha) ; (Figure 3) ;
- 5 zones d'étude en Sarthe pour une surface totale de 1 106 ha (Figure 4) ;
- 1 zone d'étude en Mayenne : Cossé (985 ha ; Figure 5) ;
- 1 zone d'étude en Vendée : Nalliers (3 026 ha ; Figure 6) ;

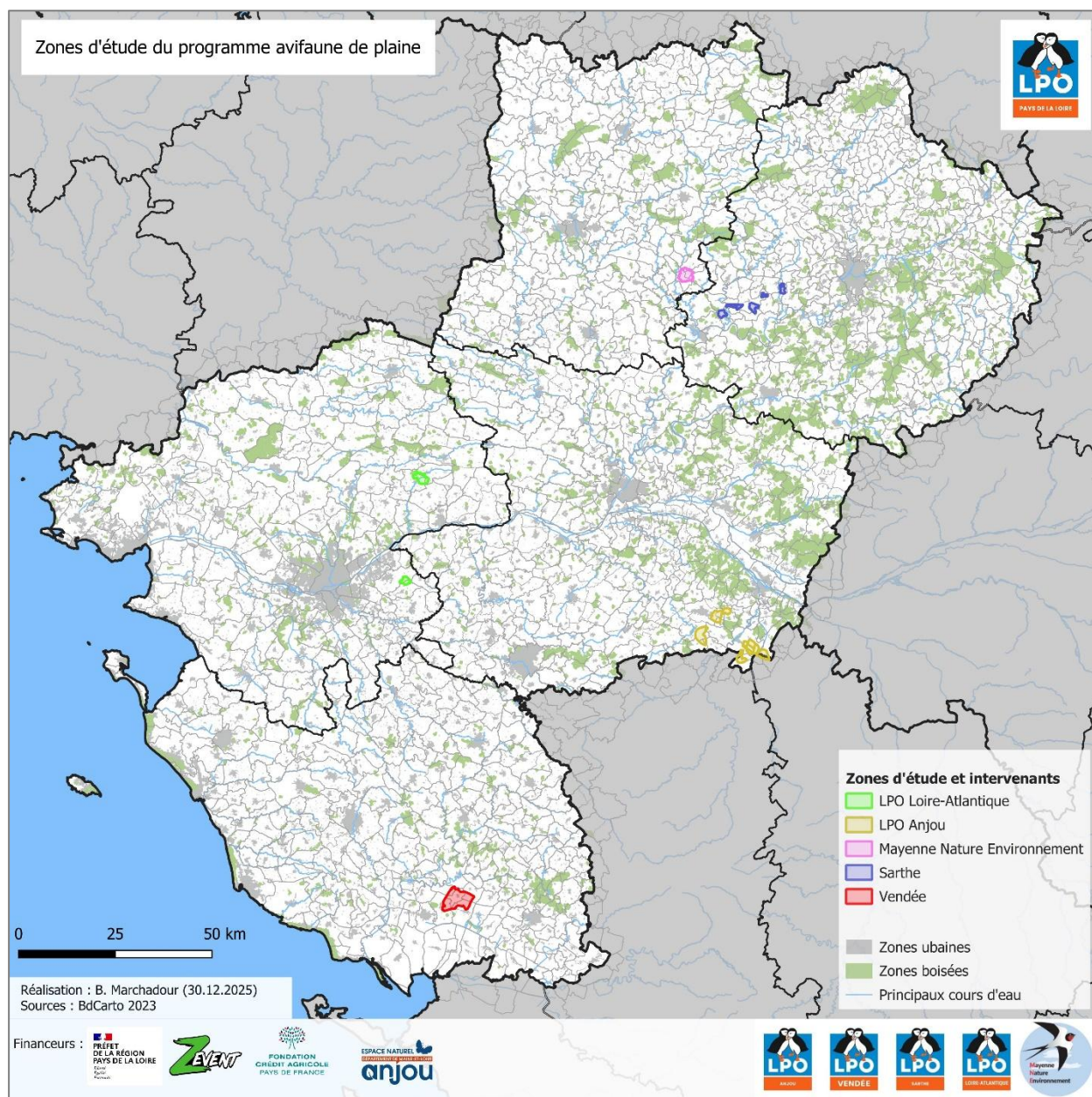


Figure 1 : zones d'étude du programme avifaune de plaine en Pays de la Loire

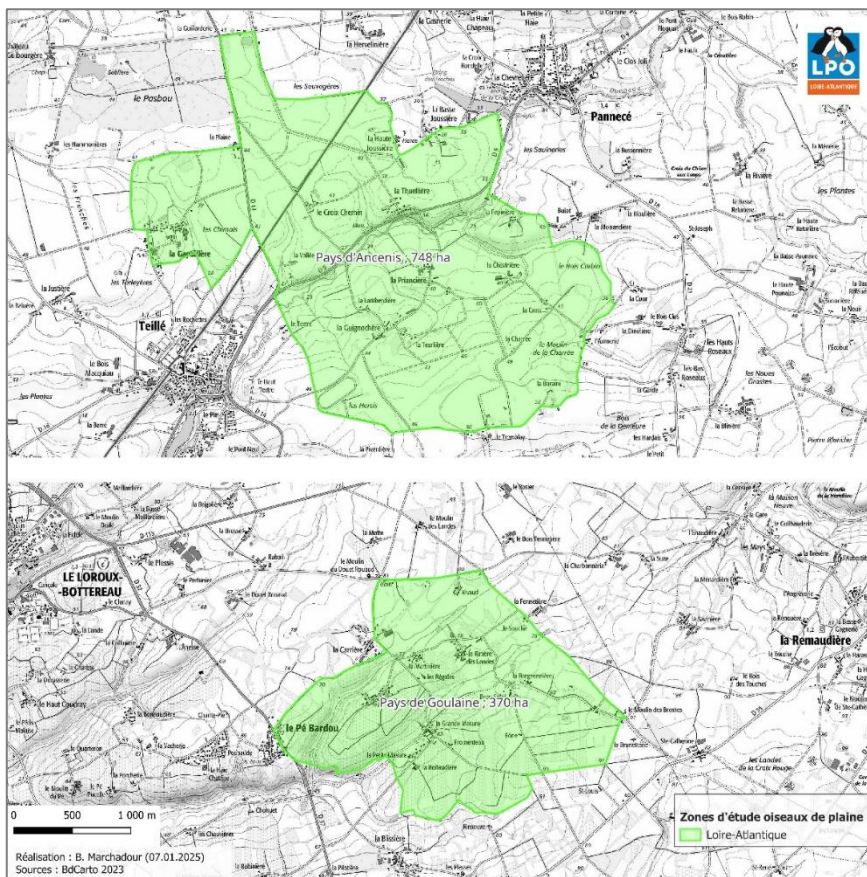


Figure 2 : zones d'étude suivies par la LPO 44 en Loire-Atlantique

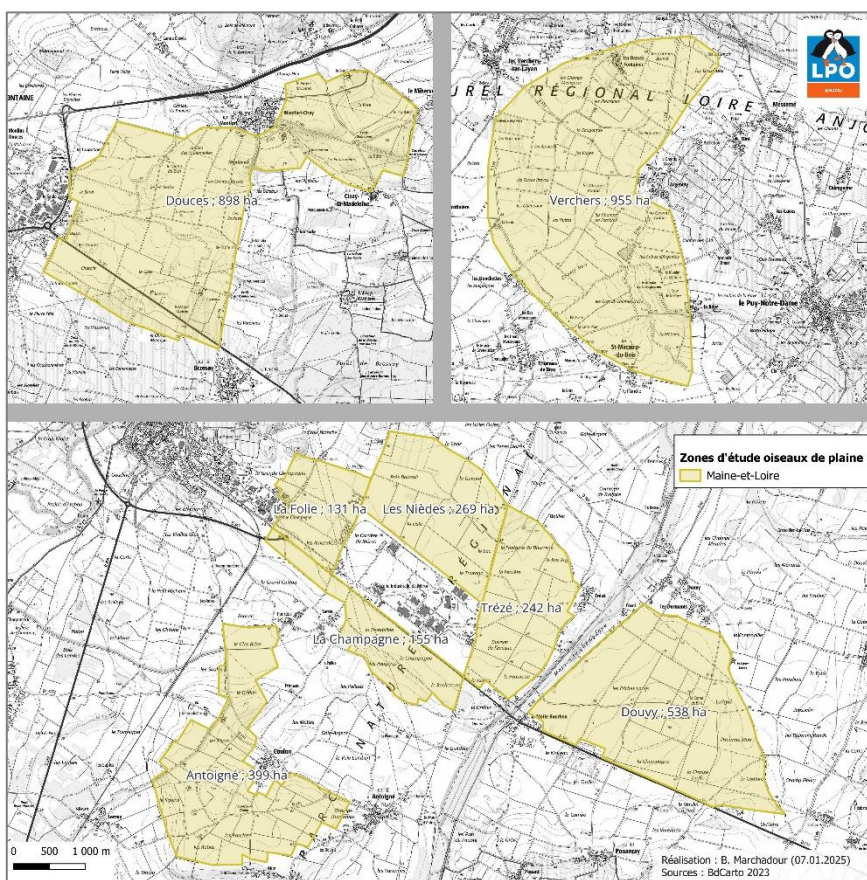


Figure 3 : zones d'étude suivies par la LPO 49 en Maine-et-Loire

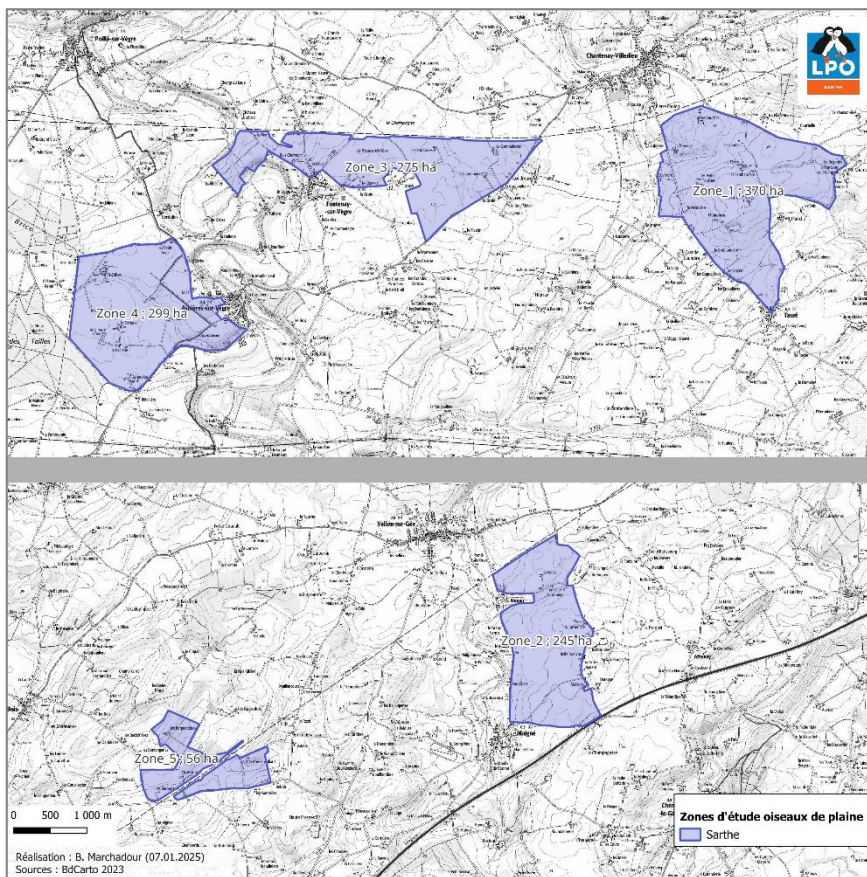


Figure 4 : zones d'étude suivies par la LPO 72 en Sarthe

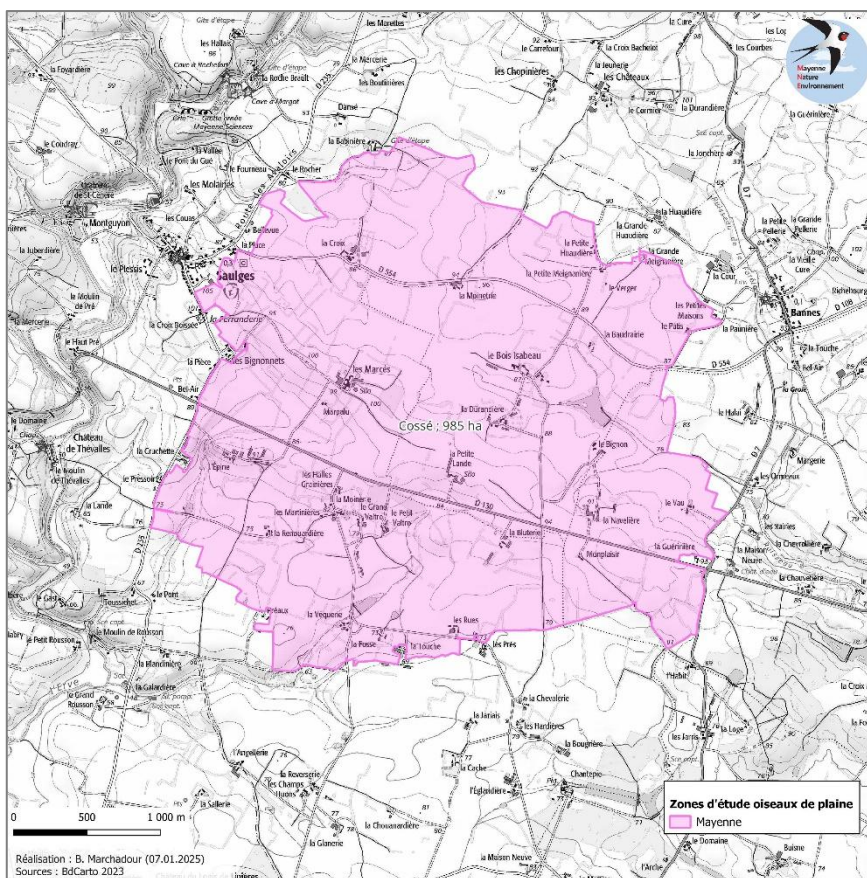


Figure 5 : zone d'étude suivies par MNE en Mayenne

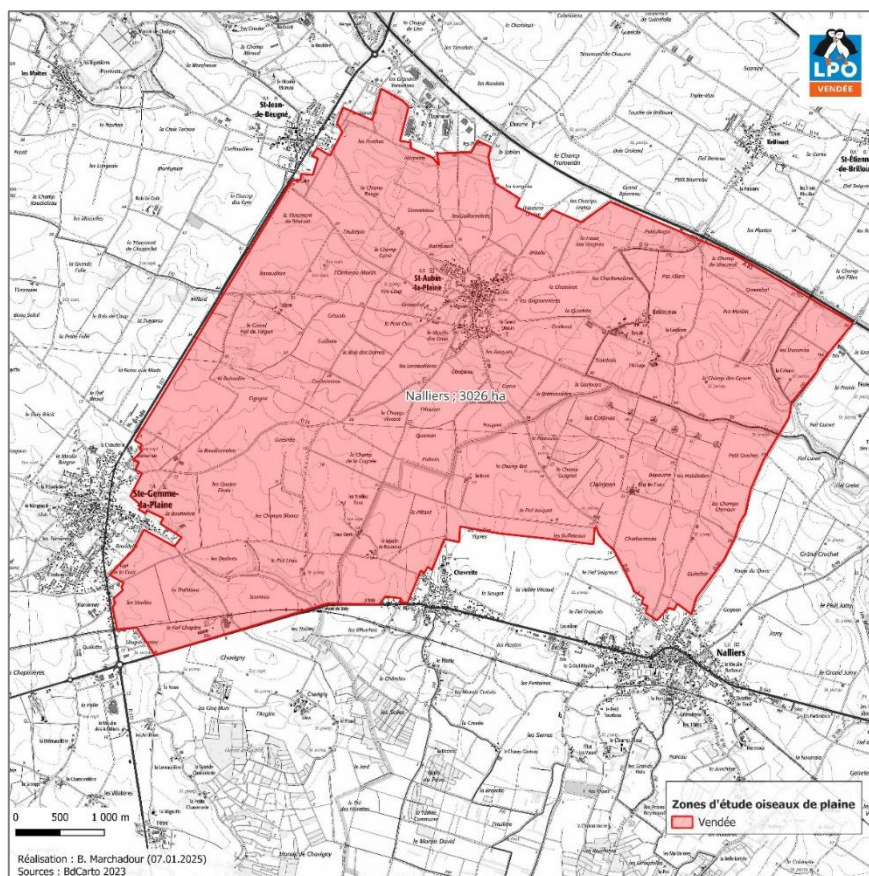


Figure 6 : zones d'étude suivies par la LPO 85 en Vendée

2. Protocoles et méthodes

Au sein de chaque zone d'étude, différents protocoles ont été mis en œuvre que ce soit pour le suivi des populations des espèces cibles, les opérations de baguage et de pose de balise ainsi que les actions de protection. L'ampleur des actions mises en œuvre a été variable sur les différents territoires, selon le nombre de jours salariés, la présence d'un stagiaire ou volontaire en service civique et la mobilisation du réseau bénévoles.

2.1. Suivi des populations

Concernant l'Œdicnème criard, le PNO propose deux types de suivi.

Le suivi ALLÉGÉ qui se concentre sur le dénombrement des couples au sein des zones d'étude. Il consiste à réaliser un passage par mois (milieu de mois), de mars à juillet, dans chaque zone afin de repérer les couples cantonnés. Au cours de ces passages, les milieux favorables sont prospectés à raison de 2 à 3 minutes par parcelle, à l'aide de jumelles et longues-vues. Tous les individus vus et entendus sont notés avec les détails et statut biologique correspondant. Ces suivis sont réalisés selon un parcours de la zone d'étude depuis une voiture afin de limiter les décantonnements d'individus. Le suivi allégé comprend également le baguage d'individus et la pose de GPS. Les suivis mensuels ont été mis en œuvre dans toutes les zones d'étude du programme alors que le baguage et la pose de GPS n'ont été réalisés que ponctuellement.

Le suivi DÉMO reprend les suivis mensuels du protocole allégé auquel il faut ajouter le suivi des nids. Ce suivi supplémentaire implique un temps beaucoup plus important et vise deux objectifs :

- Suivi de la reproduction jusqu'à l'éclosion ;
- Mise en place d'une protection à l'aide de jalons.

Seules quelques zones d'étude ont pu bénéficier du protocole démo.

Les prospections ciblées sur l'Œdicnème criard ont également permis de renforcer les suivis menés sur les busards. En effet, la localisation des couples de busards est également réalisée grâce à une succession de passages permettant, dans un premier temps, de repérer les couples cantonnés puis, dans un deuxième temps, de localiser les nids afin de les protéger. Comme évoqué en introduction, ce programme a permis de renforcer les suivis menés annuellement sur certains territoires. C'est le cas en Maine-et-Loire où un volontaire en service civique ainsi que des bénévoles s'investissent chaque année à l'échelle du PNR Loire Anjou Touraine. De la même manière en Sarthe, un groupe de bénévoles est particulièrement investi dans l'Ouest du département.

2.2. Bague et balise GPS

Les différentes espèces ciblées par ce programme font toutes l'objet d'un programme de baguage. Celui sur l'Œdicnème criard est récent et intervient dans le cadre du PNO. Le baguage des busards existe déjà depuis de nombreuses années, certains individus ayant même des marquages alaires.

La pose de balise GPS est également réalisée lors d'opérations de capture. Cet outil est complémentaire à celui du baguage car il va permettre de suivre des individus en temps réel, pendant plusieurs mois voire quelques années. Les données collectées de manière automatique vont fournir des informations précieuses sur le comportement des oiseaux en période de reproduction (domaine vital, parcelles utilisées pour l'alimentation et la reproduction, etc.) mais également en période de migration et d'hivernage. Dans le cadre de ce programme, il était prévu la pose de 10 balises GPS réparties sur des Œdicnèmes criards ainsi que sur les Busards cendrés.

Les opérations de capture permettant de baguer les oiseaux (jeunes ou adultes) ou de poser des balises sont dépendantes des personnes habilitées localement pour le faire. Certains intervenants sont autorisés à baguer les busards depuis plusieurs années en Maine-et-Loire et en Sarthe mais ce programme a permis de former des intervenants à la pose de bagues et de balises sur l'Œdicnème criard. Les personnes ont toutes été formées par Steve Augiron qui le coordinateur du PNO.

Concernant l'Œdicnème criard, la capture est réalisée selon le protocole du Projet National (Augiron *et al.*, 2022). Des filets tombants de 25m sont montés en matinée dans la parcelle de nidification ou avant le lever du jour dans la parcelle de rassemblement (Figure 7). Le filet est surveillé à distance et les individus capturés immédiatement démaillés et mis en poche.

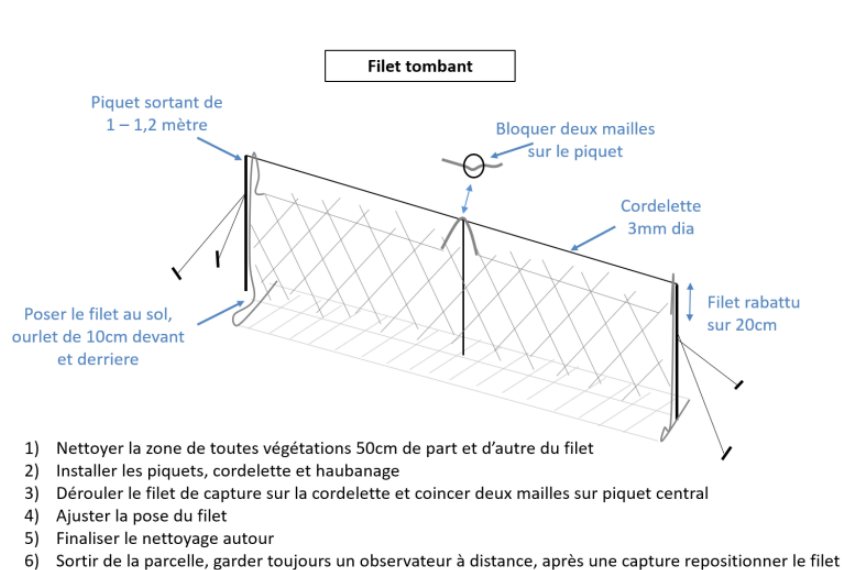


Figure 7 : Schéma du filet tombant

Une bague acier et deux bagues Darvic sont posées, des mesures biométriques sont réalisées selon la fiche capture du PNO. Des balises *Ornitrack-10* de chez Ornitela (10-12 g.) sont posées sur certains individus avec un harnais en wing-loop (Figure 8). Pour réduire le poids, une seule Darvic est alors posée.



Figure 8 : pose de la balise GPS

2.3. Protection des nids

Les actions de protection des nids constituent la finalité de ce programme mais nécessitent un travail de terrain important avant d'y arriver :

- Localiser les couples cantonnés ;
- Repérer le nid grâce au comportement des individus (position de couveur notamment) ;
- Identifier la parcelle et surtout l'agriculteur ;
- Sensibiliser l'agriculteur aux enjeux présents dans sa parcelle (œdicnème ou busard) ;
- Discuter de la protection du nid selon les travaux agricoles prévus ;
- Le cas échéant, mettre en place un dispositif de protection.

Dans le cas de l'œdicnème criard, la protection des nids est plus facilement réalisable dans le cadre du protocole DÉMO car il apporte plus d'informations sur la reproduction. Concrètement, les données issues des suivis et des observations bénévoles sont contrôlées tout au long de la saison. En cas de suspicion de nidification, le potentiel couveur est aligné et sa position est vérifiée quelques jours plus tard. Une fois l'emplacement confirmé, l'agriculteur est contacté pour :

- Informer de la présence d'une nidification en cours et de la sensibilité de l'espèce ;
- Échanger sur les travaux prévus et sur les solutions envisageables pour la protection du nid ;
- Demander l'autorisation de pénétrer dans la parcelle si nécessaire.

Lors de l'intervention au sein de la parcelle, le nid est photographié et géolocalisé. La date d'éclosion est définie via la mesure de la densité des œufs (Augiron *et al.*, 2024). La protection est mise en place si nécessaire. Elle consiste à placer 4 jalons dans l'axe du sillon concerné : les deux premiers en bordure de parcelle pour signaler le sillon, les deux autres à 10 mètres de chaque côté du nid Figure 9. Ensuite, deux visites minimum sont réalisées pour vérifier la persistance du couple après la pose du balisage et l'éclosion à la date prévisionnelle. L'agriculteur est tenu informé de l'issue de la nidification. Chronophage, la recherche des poussins après l'éclosion n'est pas mise en œuvre de manière systématique. Le succès de reproduction est donc évalué sur la base de l'éclosion.



Figure 9 : balisage utilisé pour la protection des nids d'œdicnème criard (© LPO Anjou)

Pour les Busards, le repérage des nids nécessite également de nombreuses observations visant à repérer la femelle et le mâle « plonger » dans une parcelle. Une triangulation à plusieurs observateurs permet de localiser précisément le nid puis de s'y rendre à pied afin de la marquer et, le cas échéant, de le protéger. Aujourd'hui, l'usage du drone facilite grandement la localisation des nids. En effet, un « alignement » relativement précis suffit au pilote pour détecter le nid, enregistrer sa position et observer le nombre d'œufs ou de poussins. Cette technique est beaucoup plus efficace et permet d'éviter les traces et de limiter les risques de prédation.

Au moment des moissons, pour les nichées au stade « poussins », la protection la plus efficace demeure la cage-traineau de 1 m x 1 m avec fond (Figure 10). Au stade « œufs », des carrés grillagés de 3 m x 3 m (Figure 10) sont fixés au sol car la femelle ne tolère que très rarement le déplacement de son nid à ce stade. Bien évidemment, toutes ces opérations se font avec l'accord du propriétaire.



Figure 10 : Dispositifs de protection : carré grillagé (g. et centre), cage traineau (dr.); (© LPO Anjou)

3. Résultats

3.1. Suivis des populations et protection des nids

3.1.1. Œdicnème criard

Concernant l'Œdicnème criard, 652 observations ont été réalisées dans les différentes zones d'études entre les mois de mars et de juillet. La localisation des observations apparaît dans les différentes cartes en annexe 1. Les suivis ont permis d'estimer un nombre de couples compris entre 92 et 96 couples (79-84 en 2024) sur une surface totale de 9 862 ha. La densité moyenne de couple est donc de 0,95 couples/100 ha (0,83 en 2024) avec des variations allant de 0,13 à 2,9 couples/100 ha (Tableau 1). Les résultats varient de manière importante selon les zones d'études et les résultats sont détaillés selon les mois de suivis dans le tableau ci-dessous (Tableau 2).

Tableau 1 : estimation du nombre de couples d'Œdicnème criard nicheurs dans chaque zone d'étude

DPT	Zone d'étude	Surface (ha)	Nb couples estimés 2025 (2024)	Densité 2025 (2024) [nb couples/100 ha]
44	Pays de Goulaine	370	4 (5)	1,08 (1,35)
	Pays d'Ancenis	748	5 (6)	0,6 (0,8)
85	Nalliers	3 026	4 (7)	0,13 (0,23)
49	les Douces	898	7 (10)	0,8 (1,1)
	les Verchers	955	6 (11)	0,6 (1,15)
	La Champagne de Méron	1 734	51 (30)	2,9 (1,4)
72	Zone_1	370	5 (1-2)	1,35 (0,64)
	Zone_2	245	5 (2)	2 (0,82)
	Zone_3	275	2 (3-5)	0,7 (1,45)
	Zone_4	298	3 (0-1)	1 (0,17)
	Zone_5	96	2 (0-1)	2 (0,52)
53	Cossé	985	4-6 (4)	0,5 (0,41)

Tableau 2 : nombre d'individus observés et de couples estimés pour chaque mois de suivi dans les différentes zones d'étude du programme en 2025

DPT	Zone d'étude	Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
		Nb ind.	Nb cples	Nb ind.	Nb cples	Nb ind.	Nb cples	Nb ind.	Nb cples	Nb ind.	Nb cples
44	Pays de Goulaine	5	2	12	5	13	5	12	4	4	2
	Pays d'Ancenis	7	3	8	3	8	4	14	6	3	2
85	Nalliers	2	0	14	2	7	2	0	0	1	0
49	les Douces	4	2	4	2	12	7	8	5	8	5

	les Verchers	15	9	5	3	10	6	5	3	5	4
	La Champagne de Méron	61	34	38	24	39	24	35	22	30	21
72	Les 5 zones	5	3	12	6	19	9	17	7	13	3
53	Cossé	6	3-4	1	1	4	2-3	0	0	0	0

Sur les territoires où les busards sont suivis depuis de nombreuses années, une partie des exploitants agricoles est déjà sensibilisée aux enjeux liés à cette espèce. D'ailleurs, sur ces territoires, il est plus facile de trouver les agriculteurs exploitants telle ou telle parcelle. Cela étant, les actions de préservation autour de l'Œdicnème criard sont récentes et ont, globalement, été bien accueillies. En effet, le cycle de reproduction de cette espèce est plus rapide que celle des busards et, selon les cultures, moins en concordance avec des périodes critiques comme la récolte. Il est généralement peu contraignant de prendre en compte le nid d'un œdicnème dans l'itinéraire technique d'une parcelle. La protection du nid consiste essentiellement à le baliser mais, parfois, selon les échanges avec l'agriculteurs, cela n'est pas nécessaire.



Figure 11: balisage de nids et détourage lors de travaux agricoles en Loire-Atlantique (© LPO 44)

Au total, 40 nids d'Œdicnème criard ont été localisés à travers les différentes zones d'étude et 28 ont pu être protégés (Tableau 3). Différentes raisons expliquent que certains nids n'ont pas été protégés :

- Manque de temps de l'association locale ;
- Temps limité entre découverte du nid et éclosion ;
- Exploitant agriculteur qui n'a pu être trouvé et contacté ;
- Pas nécessaire au regard des interventions agricoles prévues.

À noter que plusieurs nids ont également été trouvés en dehors des zones d'étude : 3 en Sarthe, 11 en Loire-Atlantique, 2 en Vendée. Parmi ces nids, 5 ont été protégés (1 en Sarthe et 4 en Loire-Atlantique).

Tableau 3 : nombre de nids d'Œdicnème criard trouvés et protégés par département ainsi qu'estimation du succès reproducteur (* observé ou supposé)

DPT	Nb de nids trouvés en 2025 (2024)	Nb de nids protégés en 2025 (2024)	Nb nids avec succès* en 2025 (2024)	Nb de nids avec échec* en 2025 (2024)	Nb de nids avec succès inconnu en 2025 (2024)
Loire-Atlantique	7 (6)	3 (6)	1 (4)	2 (2)	4 (0)
Maine-et-Loire	19 (21)	19 (21)	11 (14)	3 (7)	5 (0)
Mayenne	0	0			
Sarthe	10 (6)	4 (4)	7 (4)	3 (2)	0 (0)
Vendée	4 (6)	2 (0)	1 (3)	3 (3)	0 (0)

3.1.2. Busards

Concernant les suivis menés sur les busards et tout particulièrement le Busard cendré, les prospections n'ont pas nécessairement été menées sur les mêmes zones d'études que pour l'Œdicnème criard. Pour rappel, ce programme vient renforcer des suivis déjà menés par ailleurs. Seul le département de la Loire-Atlantique n'a pas fait l'objet d'observations de comportement reproducteur de busard dans les sites d'études du programme. **Au total, à l'échelle des suivis au niveau régional, 110 couples de Busard cendré et 24 couples de Busard Saint-Martin ont été répertoriés.** Ce bilan n'est pas exhaustif à l'échelle régionale notamment pour le Busard Saint-Martin qui niche plus largement en dehors des zones de plaines agricoles.

DPT	Nb de nids suivis	Nb de nids protégés	Nb de jeunes volants	Nb de jeunes volants/couple
Loire-Atlantique	0			
Maine-et-Loire	58	32	71	1,3
Mayenne	20	10	21	1,1
Sarthe	6	5	7	1,2
Vendée	47	25	51	1,08

En **Maine-et-Loire**, le suivi des populations de busards est financé par le PNR Loire Anjou Touraine ce qui permet notamment le renfort d'un volontaire en service civique (Rochier & Serra, 2025). Les recherches et observations menées sur la saison 2025 ont permis d'identifier 53 couples différents (dont 45 en Maine-et-Loire, 7 en Deux-Sèvres et 2 en Vienne).

- 58 nids ont été localisés ;
- 44 nids ont fait l'objet d'une visite, action permise grâce au soutien et à l'accord de l'ensemble des exploitants ;
- 28 nids sont en échec (installation précoce en Luzerne et ray-grass, prédation).

Au final, nous avons comptabilisé 169 œufs pondus qui ont donné lieu à 106 naissances. De plus, nous pouvons confirmer l'envol de 71 jeunes soit 66,9 % des jeunes nés ;

Tout comme l'année précédente, l'année 2025 a été marquée par la mise en place de systèmes de protection sur 32 nids :

- 2 nids ont été protégés par un carré grillagé de 3m x 3m.
- 30 nids ont été protégés par une cage-traineau de 1m x 1m.

Enfin, des indices nous amènent à suspecter une destruction volontaire d'une nichée sur le secteur de La Plaine (Les Verchers-sur-Layon). Devant le manque d'indices certains, la LPO Anjou n'a pas porté plaintes mais condamne fermement ce geste.

Avec une moyenne de 1,3 jeunes volants par couple présent, le bilan global de la reproduction peut être considéré comme très mauvais cette année. De nombreux nids ont échoué par l'accumulation d'un ensemble de facteurs défavorables à l'espèce :

- Le manque de proies de type campagnols (difficulté d'alimentation des jeunes, prédation accrue, ...);
- Des installations précoces en luzerne/ray-grass en début de saison (culture à récolte précoce, mauvaise tolérance des dispositifs de protection);
- De très fortes températures au stade « jeunes poussins »;
- Avancement et la rapidité des moissons.

Dans la plaine du **sud-Vendée**, le suivi de la reproduction des busards est financé sur une partie de la zone de reproduction via l'animation de la ZPS « Plaine calcaire du sud-Vendée ». Cette ZPS représente environ 30 % de la zone de reproduction des busards. En 2025, 47 nids de busards (46 Busard cendré et 1 Busard Saint-Martin) ont été localisés. 6 d'entre eux étaient implantés sur la zone de suivi de l'Oedicnème criard :

- 47 nids visités au moins une fois
- 25 nids protégés
- 28 nids en échec
- 19 nids avec jeunes à l'envol
- 51 jeunes volants

Il est important de noter que cette année encore, 100 % des envols ont eu lieu après moisson. Ainsi, sans action de protection, aucun jeune ne se serait envolé dans la plaine du sud-Vendée ! Nous déplorons également une forte proportion de nids en échec (~60 %). Ce pourcentage est en augmentation ces dernières années. Ce fort taux d'échecs est difficile à expliquer puisque la ressource alimentaire semblait bonne cette année. De plus, bon nombre d'échecs ont été constatés avant les fortes chaleurs de fin juin. Ce fort taux d'échecs inexplicable est donc préoccupant pour les années à venir.

Plus spécifiquement, pour les 6 nids installés sur la zone de suivi oedicnème, 2 ont fait l'objet d'une protection. Ces 2 nids ont produit chacun 3 jeunes à l'envol. Deux autres nids ont été transférés en centre de soins. Pour l'un d'entre eux, nous n'avons pas réussi à contacter l'agriculteur avant la moisson malgré plusieurs appels téléphoniques et la mise en place d'une pancarte devant le champ. Nous avons cependant trouvé un jeune dans le chaume juste après la moisson, ce dernier a été transféré en centre de soins. Pour le deuxième nid, celui-ci a été trouvé par l'agriculteur au moment de la moisson puis mis en « sécurité ». A notre arrivée, le jeune avait été ramené en bordure du champ. N'ayant pas la localisation du nid, la décision a été prise de le transférer en centre de soins. Enfin, les deux derniers nids ont été prédatés avant la pose de la protection.

En **Mayenne**, 22 couples de Busard Saint-Martin ont été recensés, dont 16 suivis pendant la période de reproduction. L'estimation de la population départementale s'élève à 34-60 couples en 2025. 45 % des couples suivis ont produit des jeunes à l'envol, pour un succès reproducteur de 0,9 jeunes à l'envol/couple. Près de 80 % des jeunes à l'envol ont bénéficié d'une protection.

5 couples de Busard cendré ont été recensés, dont 4 suivis pendant la période de reproduction. L'estimation de la population départementale s'élève à 5-6 couples en 2025. 3 couples ont produit des jeunes à l'envol, pour un succès reproducteur de 1,8 jeune à l'envol/couple. Tous les jeunes à l'envol ont bénéficié d'une protection.

En **Sarthe**, dans les zones d'études identifiées pour l'Oedicnème criard, aucun nid de busard n'a été découvert cette année. Mais à proximité immédiate, deux de Busard cendré (nid n°1 avec deux jeunes à l'envol + nid n°2 avec échec (prédation ?) à Asnières-sur-Vègre, et un troisième nid de Busard cendré, proche sous-secteur PNO

également, à Crannes-en-Champagne (nid n°4 prédaté). Plus globalement, à l'échelle des autres suivis dans le département, le bilan 2025 fait état de 6 nids de Busards cendrés pour 7 jeunes volants et 5 nids protégés.

3.2. Baguage et suivis GPS

En dehors du baguage déjà mis en œuvre pour les busards dans certaines zones d'études, ce programme a permis d'impliquer de nouveaux bagueurs dans le programme de suivis de l'Œdicnème criard en France. Ainsi, au moins 4 personnes ont pu être formées par Steve Augiron (coordinateur du PNO) et des opérations de capture ont été menées dans 4 départements : Maine-et-Loire, Sarthe, Vendée et Loire-Atlantique (Figure 12).



Figure 12 : Baguage d'Œdicnèmes criards en Loire-Atlantique (© LPO Loire-Atlantique)

Au total, ce sont 12 opérations de capture qui se sont déroulées en 2025, 7 en période de reproduction et 4 en période postnuptiale lors des rassemblements. Ces opérations ont permis de baguer 17 Œdicnèmes criards : 15 adultes et 2 poussins (Tableau 4).

Tableau 4 : résultats des opérations de capture d'Œdicnème criard

DPT	Nb captures	Nb adultes bagués	Nb poussins	Nb individus équipés d'une balise
Loire-Atlantique	5	2	2	0
Maine-et-Loire	2	0	0	0
Sarthe	4	13	0	0
Vendée	1	0	0	0
TOTAL	12	15	2	0

Cette année, aucune balise GPS n'a été posée suite aux changements de la méthode à l'échelle nationale. De nouvelles balises devraient être posées en 2026.

En Loire-Atlantique, deux adultes bagués en 2024 ont été contrôlés en 2025. L'un a été observé sur la même parcelle de nidification que l'année passée alors que l'autre a été trouvé à 700 m du site utilisé l'année passée.

Le bilan des oiseaux équipés en Maine-et-Loire depuis le début du projet est présenté en Annexe 2. Sur 7 individus bagués en circulation, 3 ont été observés en 2025 :

- Les deux individus portant des balises fonctionnelles sont bien remontés sur leur site de nidification
- Un individu bagué en 2023 sur son site de rassemblement a pu être observé en nidification.

La comparaison des données GPS et observateurs montre que la détectabilité des bagues est faible. Les deux individus balisés ont passé leur hivernage 2024-2025 dans le sud de la France et dans le Sud Espagne (Figure 13) et sont revenus nicher sur la même parcelle ou la parcelle adjacente par rapport à l'année dernière.



Figure 13 : Migration des deux oiseaux balisés en 2024-2025

En novembre 2025, ils ont quitté la région et, suivant un trajet similaire, ont traversé les Pyrénées et la Méditerranée pour rejoindre le Maroc. Totoro est parti le 8 novembre et a atteint l'aéroport de Casablanca en 9 jours (Figure 14). Pompoko a décollé le 20 novembre et stationne depuis le 3 décembre dans la région rurale de Bouhani, à 250 km au Nord de Casablanca (Figure 15).



Figure 14 : Site d'hivernage de Totoro en 2025

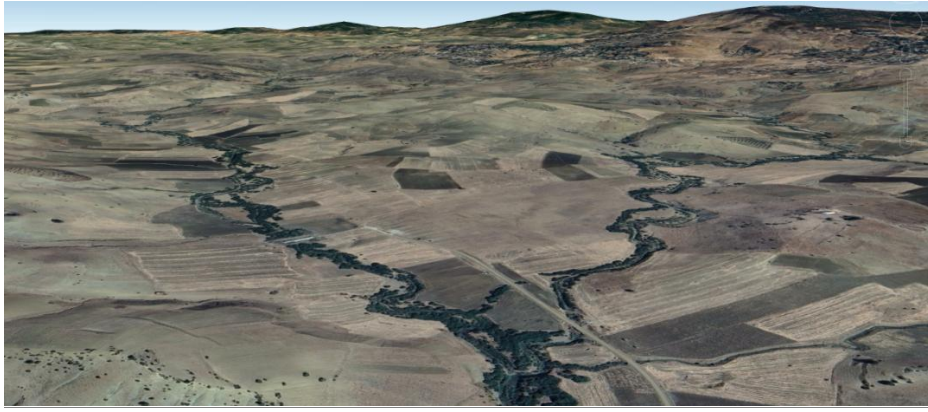


Figure 15 : Site d'hivernage de Pompoko en 2025

4. Sensibilisation des agriculteurs et du grand public

4.1. Outils à destination des exploitants agricoles

Les exploitants agricoles des différentes zones d'études sont des acteurs incontournables de la préservation de l'avifaune de plaine. Sur certains sites où des suivis busards existent depuis de nombreuses années, ils sont régulièrement sensibilisés à la préservation de ces espèces. Généralement, ils coopèrent pour la préservation d'un nid lors des moissons voire même fournissent des indications quant à la présence d'un couple dans certaines parcelles. Par contre, la prise en compte de l'enjeu Œdicnème criard est nouveau, même sur ces sites. Elle implique d'intervenir à d'autres périodes que la récolte et nécessite un lien fréquent et des échanges réguliers avec les exploitants.

Ainsi, les agriculteurs sont sensibilisés à ces enjeux d'avifaune de plaine lors de rencontres avec les ornithologues sur le terrain, lors de la mise en œuvre des actions concrètes de préservation mais également à travers différents outils : flyers déclinés dans chaque département (Figure 16 & Figure 17), lettres d'informations (Figure 18), articles de presse, courriers envoyés aux exploitants, etc. De plus, des articles et des publications sur les réseaux sociaux (Figure 19) permettent de sensibiliser un public plus large.



Figure 16 : plaquette générale sur l'avifaune de plaine, déclinée dans tous les départements



Figure 17 : plaquette dédiée à l'Œdicnème criard, déclinée dans tous les départements

De l'Épi à la Plume

Octobre 2024 - n°12

Édito

Bonjour à toutes et à tous, l'équipe des bénévoles et salariés de la LPO Anjou, associée au PNR Loire-Anjou-Touraine est heureuse de vous faire parvenir ce 12ème numéro de « De l'Épi à la Plume ». Bulletin de saison consacré au bilan de suivi et protection du Busard cendré dans les plaines agricoles du Sud-Saumurois.



Bilan 2024 de la reproduction du Busard cendré

Sur le secteur prospecté, 50 couples différents ont été identifiés grâce en grande partie au marquage aléaire présenté par de nombreux adultes. Ainsi, **53 nichées ont pu être détectées et suivies**, suite aux réinstallations après un premier échec. Parmi elles, 33 ont finalement produit des jeunes à l'envol. 20 nids sont en échec principalement à cause d'une forte prédation et 3 nids ont probablement fait l'objet d'une destruction volontaire, ce que nous déplorons.

Cette saison, la reproduction peut être considérée comme moyenne sur notre territoire malgré un nombre de couples de retour à la normale. Ainsi, sur les 162 œufs pondus, seuls 96 jeunes ont pu prendre leur envol. Ces échecs sont en partie liés aux mauvaises conditions météorologiques rencontrées ce printemps et à un fort taux de prédation.

Bilan des actions de protection 2024

14 communes associées et 18 exploitants sont concernés cette année par des nichées de Busard cendré sur le territoire du PNR et ses abords immédiats.

La totalité des nids toujours actifs au moment des moissons a fait l'objet d'une protection physique : cage traineau ou carré grillagé. Ainsi, avec votre collaboration, **38 dispositifs ont été installés dont 13 carrés grillagés, ce qui est un record.** Sans ces dispositifs, seuls 2 jeunes sur les 96 poussins comptabilisés se seraient envolés.

Faits marquants de la saison

2024 marque le démarrage d'un programme de suivi de l'espèce par balise GPS. Ce programme vise à étudier les déplacements des mâles afin d'établir des domaines vitaux et repérer les zones de dortoirs présents sur l'ensemble de la saison mais aussi de récolter des données relatives à la stratégie de migration. Cette année, 6 premiers mâles adultes ont été équipés : Kirikou, Mowgli, Yakari, Zazou, Rafiki et Koda.

- Une potentielle nouvelle colonie a été découverte dans le secteur de Chemellier.
- Le retour potentiel d'une colonie historique dans le secteur d'Ambillou-Château.
- 2 nichées découvertes le jour de la moisson, merci aux 2 exploitants pour leur veille
- 3 destructions de nichées d'origine humaine suspectées.

Un grand merci à l'ensemble des acteurs, aux habitués et aux nouveaux qui ont participé activement à cette action cette année. Nous vous donnons rendez-vous dès 2025 pour une nouvelle campagne de protection.



Figure 18 : lettre d'informations annuelle transmise aux exploitants agricoles en Maine-et-Loire



Figure 19 : publication sur les réseaux sociaux en Loire-Atlantique

4.2. Actions pédagogiques

Ce programme a également permis de construire des projets d'éducation à l'environnement. Forte de son expérience sur l'avifaune de plaine, la LPO Anjou a ainsi développé 3 projets dont l'état d'avancement est variable :

- *Création d'une animation scolaire nommée « Biodiversité des milieux agricoles, écologie et conservation de l'Œdicnème criard et du Busard cendré » à destination des CE2-CM1 et CM2. Prévue pour durer 2 séances, cette animation va être testée dans 2 classes d'une école à Doué-la-Fontaine en 2025 ;*
- *Réflexion en cours avec le Bioparc de Doué-la-Fontaine pour la création d'une exposition permanente « Biodiversité des milieux agricoles, écologie et conservation de l'Œdicnème criard et du Busard cendré » ;*
- *Ciné-débat sur la thématique de l'avifaune de plaine.*

En 2025, deux séances ont été élaborées pour un public scolaire de primaire (du CE2 au CM2) avec :

- *Une séance générale abordant les milieux agricoles et la biodiversité associée*
- *Une séance centrée sur l'écologie et la conservation de l'Œdicnème criard et du Busard cendré, appuyée sur les résultats des suivis mis en œuvre dans le saumurois (nidification, trajets GPS, etc.)*



Figure 20 : Animations scolaires réalisées en 2025

Ainsi, cette année, **6 classes** réparties en **4 écoles** du secteur (Doué la Fontaine, Louresse-Rochemenier et le Puy Notre Dame) ont bénéficié des deux séances du programme, soit **123 élèves** (figure 10).

Bibliographie

Augiron S., Gaget E., Fay R. & Fontaine O., 2024. *Programme national de suivi de l'Œdicnème criard Burhinus oedicnemus*. Version 1.5 (février 2024). Document cadre, 36 p.

Bertrand L., 2024. *Sauvegarde des busards en Mayenne*. Rapport de stage master1, Mayenne Nature Environnement, 66 p.

Gaget E., Fay R., Augiron S., Villers A., & Bretagnolle V., 2019. Long-term decline despite conservation efforts questions Eurasian Stone-curlew population viability in intensive farmlands. *Ibis*, 161 (2): 359-371.

Guégnard A., 2014. Le Busard cendré. In Marchadour B. (coord.). *Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Delachaux et Niestlé, Paris, 2014 : 132-135.

Guérin E., 2024. *Suivi de l'Œdicnème criard (Burhinus oedicnemus). Influence des facteurs environnementaux sur l'installation de l'Œdicnème criard en période de reproduction en Loire-Atlantique*. Rapport de stage master 2, LPO Loire-Atlantique, 46 p.

Maillard W., 2014. L'Œdicnème criard. In Marchadour B. (coord.). *Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Delachaux et Niestlé, Paris, 2014 : 182-185.

Renaudier M., 2024. *Etude de l'évolution des populations d'Œdicnème criard (Burhinus oedicnemus) et des habitats favorisant sa nidification dans l'Ouest de la Sarthe*. Rapport de stage master 1, LPO Sarthe, 23 p.

Rochier D. & Serra E., 2025. *Inventaire, suivi et protection de l'avifaune patrimoniale de Maine-et-Loire (49). Année 2025*. LPO Anjou. 21 pages et annexes.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : localisation des observations d'Œdicnème criard en 2025 dans les différentes zones d'étude.....	24
Annexe 2 : bilan du marquage individuel d'Œdicnème criard en Maine-et-Loire.....	29

Annexe 1 : localisation des observations d'Œdicnème criard en 2025 dans les différentes zones d'étude

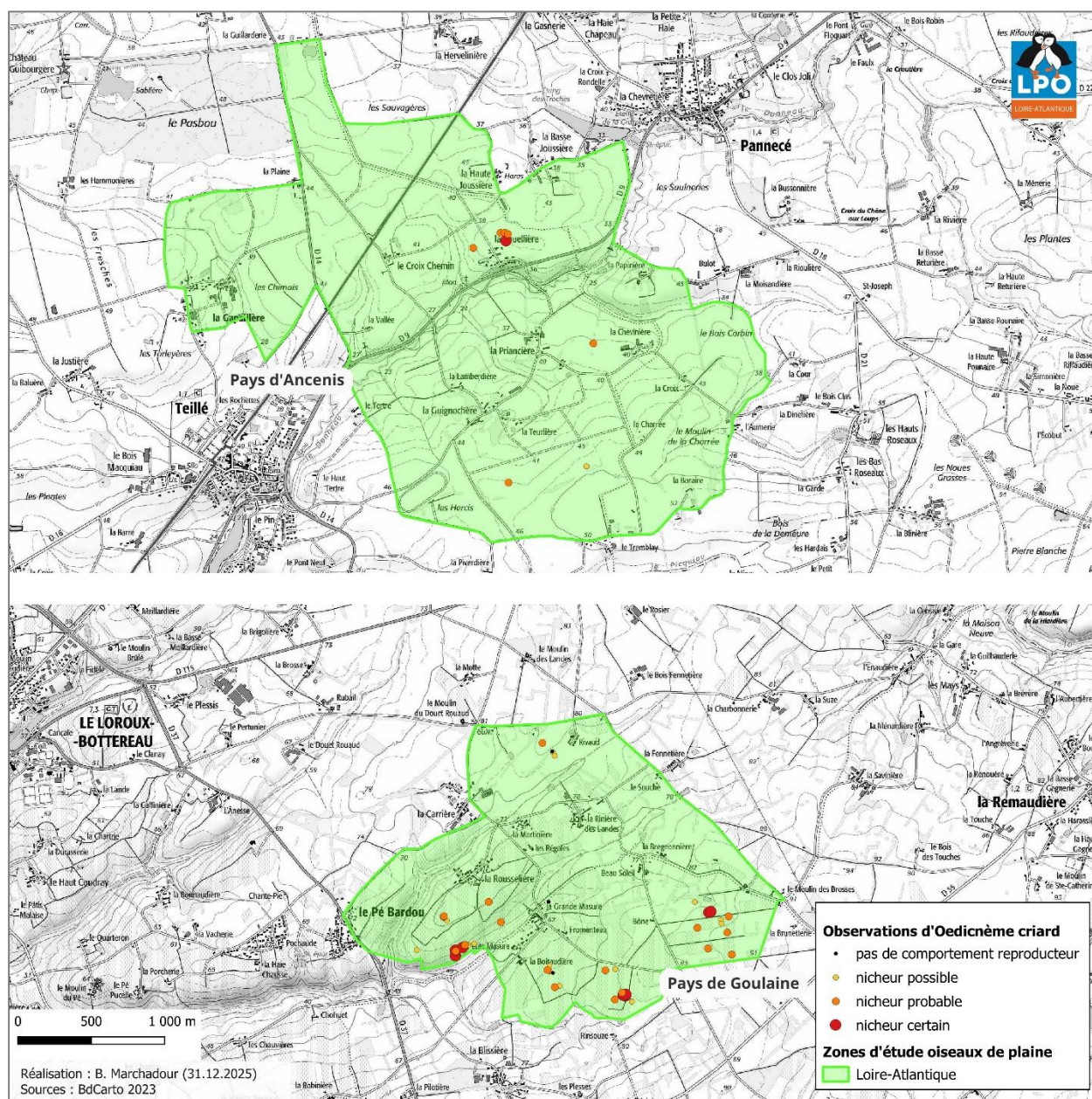


Figure 21: observations d'Œdicnème criard dans les zones d'étude de Loire-Atlantique en 2025

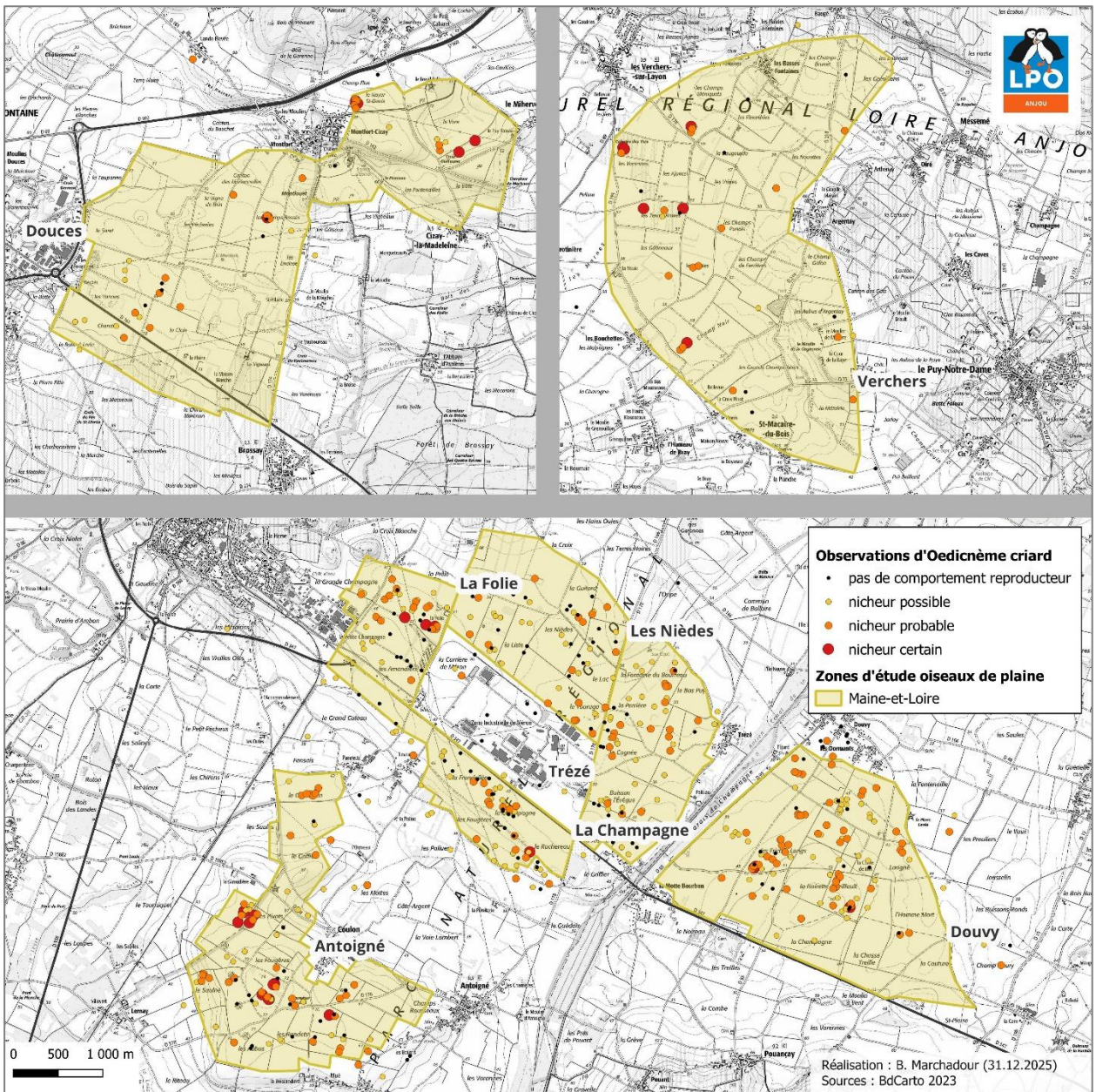


Figure 22: observations d'Oedicnème criard dans les zones d'étude de Maine-et-Loire en 2025

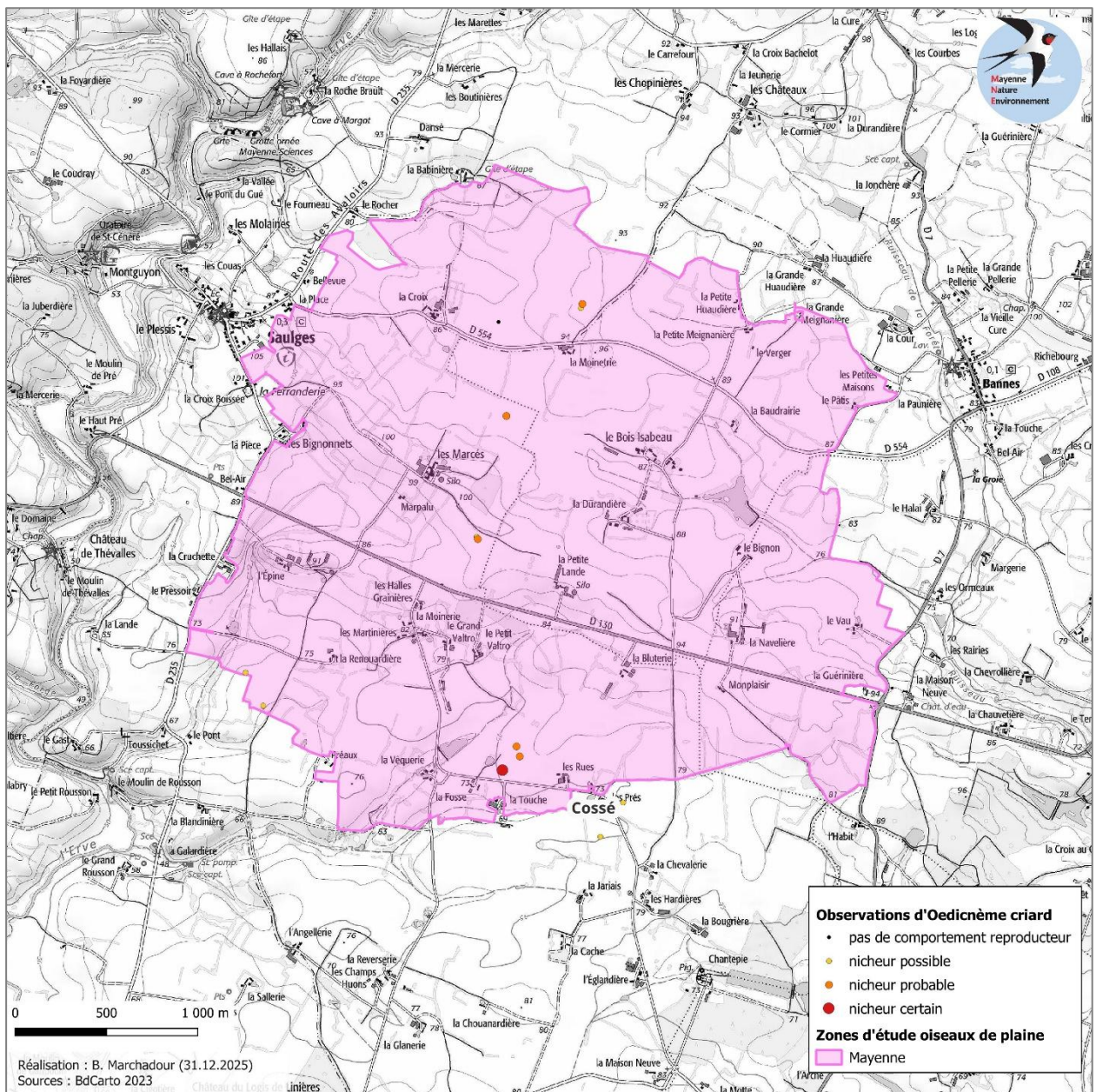


Figure 23 : observations d'Oedicnème criard dans la zone d'étude de Mayenne en 2025

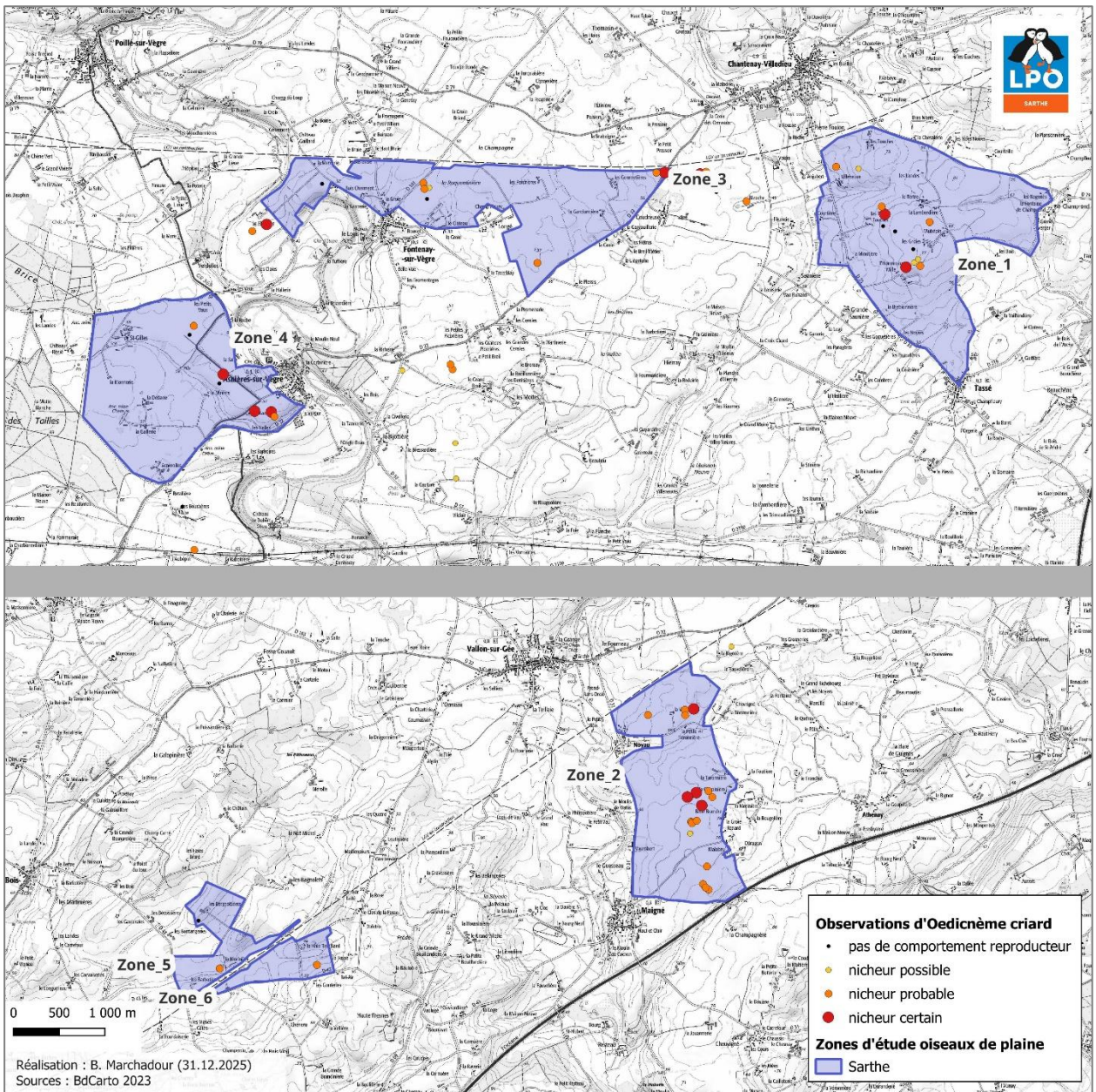


Figure 24 : observations d'Oedicnème criard dans les zones d'étude de la Sarthe en 2025

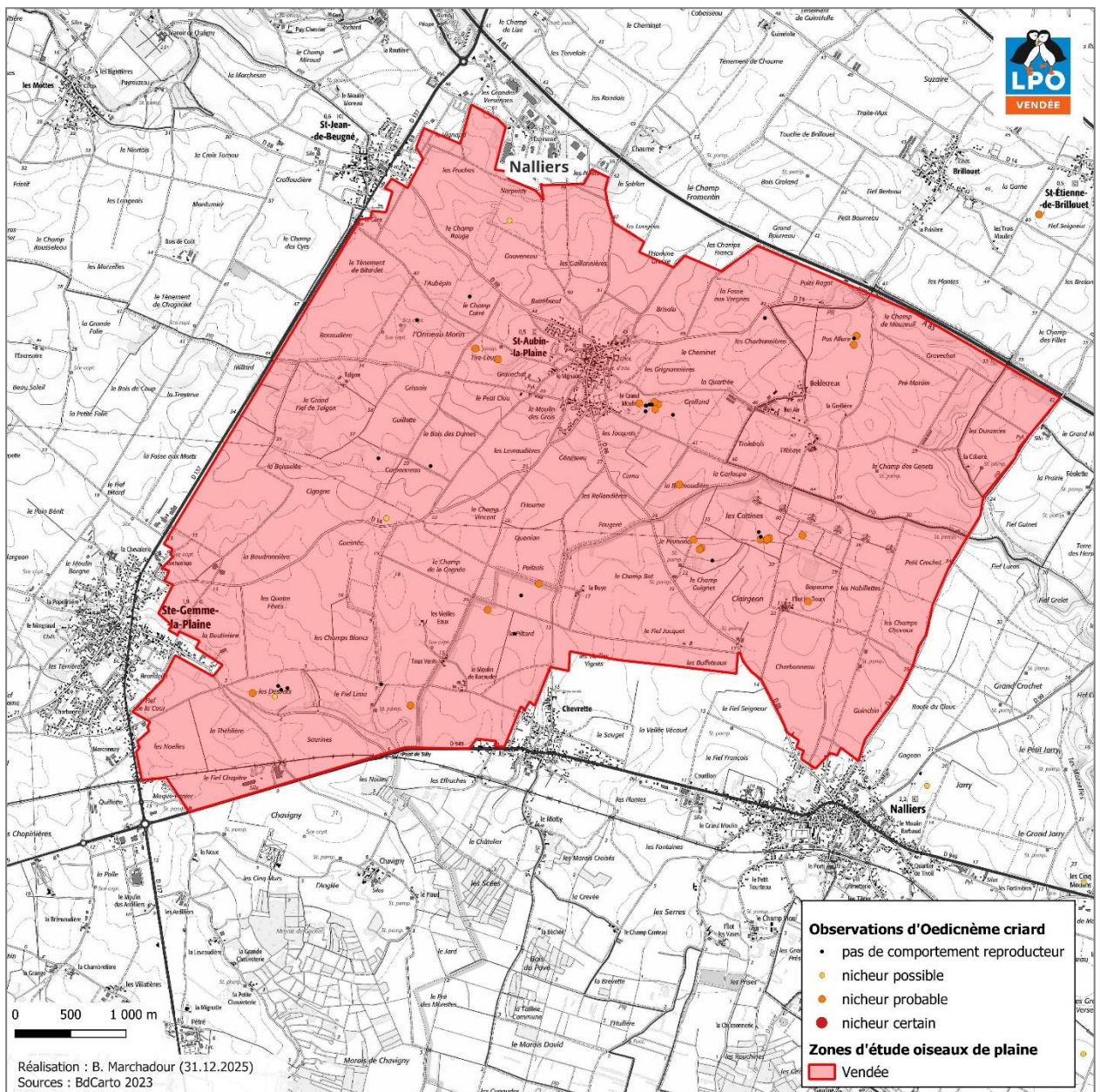


Figure 25 : observations d'Oedicnème criard dans la zone d'étude de la Vendée en 2025

Annexe 2 : bilan du marquage individuel d'Œdicnème criard en Maine-et-Loire

Date de capture	Lieux de capture	Code Darvic	Balise GPS	Dernière observation	Remarque
2023	Rassemblement Champagne	K39		2023	
		K40		2025	Revu en nidification sur le secteur d'Antoigné
		K42		2023	
2024	Nidification Antoigné	K41 (Totoro)	242823	2025	Revu en nidification et rassemblement sur Antoigné
	Nidification Douces	K43 (Mononoké)	242824	2024	Arrêt de fonctionnement de la balise en 2024
		K46	242824	2024	Mort en 2024
		K47 (Pompoko)	242826	2025	Revu en nidification et rassemblement sur les Douces
	Nidification Verchers	K44	242825	2024	Mort en 2024
		K45		2024	
		K48	242825	2024	Mort en 2024